

CCAS DE QUINCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2023

Compte-rendu du 12 avril 2023

Le onze avril deux-mille vingt-trois, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures, sur convocation adressée le six avril deux-mille vingt-trois, sous la présidence de Pascal DAVID.

11 membres en exercice, 8 présents, 10 votants ; 19h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présents : Pascal DAVID, Monique AUBERT, Elodie FEUILLET, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Odile DAVID MIRGUET, Marie-Claire GUICHERT, Céline PIN

Absentes ayant donné pouvoir : Patrick AUDEMARD à Anne-Marie GEIST, Marie-Céline CHABERT à Pierre LORCHEL

Absente excusée : Françoise CHAMPAVIER

Secrétaire de séance : Monique AUBERT

I. Approbation du Compte-rendu du 13 mars 2023

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

II. Communication des décisions prises par délégation

Sans objet.

III. Projets de délibérations

Délibération n° 2023-05 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titre émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2022,

Article 2 : Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2023-06 : Approbation du Compte Administratif 2022

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Cumul</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	36 325.96 €	36 325.96 €
Recettes réalisées	0.00 €	23 244.00 €	23 244.00 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	36 325.96 €	36 325.96 €
Dépenses réalisées	0.00 €	26 775.28 €	26 775.28 €
Clôture			
Solde d'exécution 2022	0.00 €	-3 531.28 €	-3 531.28 €
Résultat reporté 2021	0.00 €	11 495.96 €	11 495.96 €
Résultats de clôture 2022	0.00 €	7 964.68 €	7 964.68 €

Le Conseil d'administration, en dehors de la présence de Monsieur le président Pascal DAVID et sous la vice-présidence de Monique AUBERT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le compte administratif 2022 du budget présenté.

Délibération n° 2023-07 : Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	-3 531.28 €	453.56 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002) :	11 495.96 €	11 042.40 €
Résultat de clôture à affecter :	7 964.68 €	11 495.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'instruction M14 applicable au budget,

Article 1 : Décide d'affecter le résultat :

- article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : **7 964.68 €**

Délibération n° 2023-08 : Subventions 2023

Monique AUBERT vice-présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2023 qui s'établissent comme suit :

		<i>Pour mémoire 2022</i>
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 597.00 €	3 543.93 €
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	150,00 €	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €	300,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Unité Porte de la Dombes,	150,00 €	150,00 €
ADMR Quincieux/Les Chères	8 000,00 €	8 000,00 €
Centre Léon Bérard	150,00 €	150,00 €

Soit un total de 12 647.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant droit de vote (Madame GUICHERT ne prend pas part au vote, faisant partie du Bureau de l'ADMR de Quincieux/Les Chères)

VU l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Article 1 : Adopte les propositions ci-avant exposées.

Délibération n° 2023-09 : Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 700,00	0,00	12 950,00	0,00	12 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 600,00	0,00	19 600,00	0,00	19 600,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'é	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 300,00	0,00	32 550,00	0,00	32 550,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	150,00	0,00	150,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	775,96		94,68	0,00	94,68
Total des dépenses réelles de fonctionnement		36 325,96	0,00	32 794,68	0,00	32 794,68
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		36 325,96	0,00	32 794,68	0,00	32 794,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 794,68
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	130,00	0,00	130,00	0,00	130,00
Total des recettes de gestion courante		24 330,00	0,00	24 330,00	0,00	24 330,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 830,00	0,00	24 830,00	0,00	24 830,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		24 830,00	0,00	24 830,00	0,00	24 830,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 964,68
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 794,68
--	------------------

(1) la comparaison avec le budget précédent (colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice 2022 sans prise en compte des DM (décisions modificatives ; il y en a eu une en 2022).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu le 13 mars 2023,

VU les délibérations en date du 11 avril 2023 portant approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat 2022,

Article 1 : Approuve le budget primitif 2023 présenté ci-dessus et dont le détail est annexé à la présente décision.

IV. Questions diverses

Commission Jeunesse & Aînés : après-midi « jeux »

Une réunion est organisée le mercredi 19/04 à 20h00 afin de découvrir les jeux et pouvoir les expliquer lors de l'après-midi du 21/04/2023. Avis aux personnes qui souhaitent aider et participer.

Ballades OXYGENE

Reprise des ballades du vendredi matin de 10h00 à 11h00.

Demande d'aide

Une administrée et sa mandataire judiciaire ont été reçues en mairie, la 1^{ère} rencontre des difficultés suite à son licenciement (fermeture de l'entreprise). Elle est en fin de droits et ne peut pas prétendre à sa retraite avant juin 2024. Elle perçoit partiellement l'ADPH et chaque jour le portage de repas par l'ADMR. Il lui a été proposé de l'accompagner aux Restos du Cœur de Neuville, ce qu'elle a accepté ; cette solution lui permet d'économiser 100€ sur son budget mensuel. Dossier à suivre.

Démission du Conseil d'Administration

Madame Marie-Céline CHABERT nous a informé de sa volonté de démissionner du CA ; un appel à candidature va être effectué rapidement concernant son remplacement.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire,
Monique AUBERT



Le Président,
Pascal DAVID



